

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE SUPÉRIEURE

SESSION 2018

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission.....	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de cet examen professionnel	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve écrite d'admission	4
III. Les statistiques	5

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

Selon l'article 5 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure comporte une épreuve unique d'admission. Cette épreuve d'admission consiste en une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (durée : 2 heures) ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Marie-France COCHETEUX, attachée d'administration de l'État hors classe, secrétaire générale, musée de Cluny.

Membres de ce jury :

- Madame Isabelle BLIVET, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité « relieur », restauration de livres et de documents graphiques, Archives nationales ;
- Monsieur Lionel BOUTAILLIER, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « peintre décorateur », peintre-décorateur, adjoint du responsable d'atelier, musée du Louvre ;
- Monsieur Hervé CHADAILLAC, technicien d'art de classe supérieure, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », chef d'équipe, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ;
- Monsieur Éric CHATENIER, technicien d'art de classe supérieure, métiers de la présentation des collections spécialité « éclairagiste », éclairagiste, adjoint au responsable d'atelier d'éclairage, musée du Louvre ;
- Monsieur Jean CHAPPELLON, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », mouleur tourneur en plâtre, département de la création et de la production, service de la production, cité de la céramique Sèvres et Limoges ;
- Madame Audrey CREVEAU, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », tapissière décors, Mobilier national ;
- Monsieur Philippe CUCINIELLO, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du bois, spécialité « ébéniste », ébéniste - restaurateur, château de Versailles ;
- Madame Anne GAUTHIER, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « artiste licier », Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie, site de Lodève ;
- Monsieur Jérôme LBOUC, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « tapissier en garniture », responsable de l'atelier, château de Versailles ;
- Monsieur Philippe LECLERCQ, technicien d'art de classe supérieure, métiers des minéraux et métaux, spécialité « marbrier », conducteur de travaux, musée du Louvre ;
- Monsieur Stéphane PENAUD, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « métallier », agent d'atelier, musée du Louvre ;
- Monsieur Philippe RICHARD, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des végétaux, spécialité « végétaux », responsable service jardin, centre des monuments nationaux - domaine de Rambouillet ;
- Madame Elvire SETRUK MOLHO, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservatrice préventive », domaine d'activité « audiovisuel », responsable des achats et suivi des équipements de reproduction et conservation, bibliothèque nationale de France.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 12 septembre au 12 octobre 2017
Date de l'épreuve écrite	Le 13 mars 2018
Date de la réunion d'admission	Le 16 mars 2018

B) L'épreuve écrite d'admission

Élaboré collégalement, le sujet proposé aux candidats de la session 2018 se voulait accessible et ouvert, permettant aux postulants :

- de resituer leur métier au sein du corps des techniciens d'art du ministère de la culture et de leur propre institution ;
- de caractériser leur spécialité en la revisitant avec recul et sens critique sous l'angle de l'innovation ;
- d'entamer une réflexion transverse aux différents métiers d'art qui, quoique séculaires et construits sur la transmission de savoir-faire, de gestes et de techniques, n'échappent pas aux mutations, même modestes - la disparition de matériaux naturels ou, au contraire, un retour à ces matériaux qui avaient été abandonnés au profit de produits industrialisés, l'usage de nouveaux matériaux (peintures, résines, mousses...), de nouveaux outils ou de nouvelles méthodes, ou encore les préoccupations environnementales communes à bon nombre de métiers ne constituent-ils pas autant d'innovations ?

En raison de la brièveté de l'épreuve, il était attendu des candidats une présentation concise mais précise de leur spécialité (détails et noms de techniques, d'outils, mention de matériaux, d'équipements, ...) avant un exposé interrogeant les évolutions observées ou attendues. Une réflexion élargie aux « nouveautés » mises en œuvre dans les ateliers voisins ou aux pratiques des collègues dans d'autres institutions constituait un plus... Un élargissement du propos à la création artistique ou à d'autres aspects de la société serait apparu comme une belle ouverture.

Le jury attendait, comme toujours, des copies structurées, argumentées et claires comprenant une introduction, reformulant le sujet et l'énoncé d'un plan, suivie d'un exposé s'achevant par une conclusion. Il a pu apprécier des copies aux idées originales, percutantes et sensibles.

Bon nombre de candidats ont élaboré un plan auquel ils se sont tenus. Si la critique constructive et le positionnement personnel sont restés exceptionnels, les propositions sur l'amélioration des conditions de travail ont été multiples et celles sur l'amélioration des « procédés de fabrication » fort appréciées.

En revanche, les lieux communs sur l'histoire du ministère ou sur « le numérique » n'ont pas fait bon effet. Les copies descriptives non plus.

Si la quasi-totalité des spécialités était représentée à l'examen, le nombre de candidats est cependant resté insuffisant pour certaines d'entre elles.

Le jury a par ailleurs relevé, à diverses reprises, une confusion entre les métiers d'art représentés par l'Institut des Métiers d'Art et les métiers exercés par les techniciens d'art.

Enfin, certains candidats avaient des connaissances « métier » manifestes qu'ils ont eu du mal à faire entrer dans le cadre formel de l'examen. Le jury les encourage à participer aux formations proposées par le ministère pour s'entraîner, acquérir la méthode et structurer leur exposé afin de se représenter sans relâche.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 10.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	26	23	19	3
Femmes	39	35	30	7
Total	65	68	49	10

Seuil d'admission : 14,75 sur 20.

Amplitude des notes : de 5 à 19 sur 20.

Les 10 lauréats sont issus des métiers et des spécialités suivantes :

- 1 lauréat des métiers de la présentation des collections, spécialité « éclairagiste »,
- 1 lauréat des métiers de la présentation des collections, spécialité « peintre-décorateur »,
- 1 lauréat des métiers des végétaux, spécialité « végétaux »,
- 1 lauréat des métiers de l'audiovisuel, spécialité « image et son »,
- 1 lauréat des métiers de l'audiovisuel, spécialité « photographe »,
- 2 lauréats des métiers du textile, spécialité « artiste licier »,
- 3 lauréats des métiers de la céramique, spécialité « céramique ».

Madame Marie-France COCHETEUX
Présidente du jury